

L'Opco des Entreprises de Proximité confirme son positionnement territorial et l'action des Commissions paritaires régionales (CPR)

L'Opco des Entreprises de Proximité confirme son positionnement territorial et l'action des Commissions paritaires régionales (CPR). Des événements dédiés sont programmés partout en métropole et dans les DROM dès janvier 2023.

Le service rendu par l'Opco EP aux bénéficiaires se fonde sur la qualité de sa relation aux bassins d'emploi et sur une connaissance approfondie et actualisée des réalités économiques et sociales des territoires.

Les Plans d'action régionaux (PAR) reconduits en 2023

La démarche territoriale de l'Opco EP se structure à l'échelle des régions. Autour des Commissions paritaires régionales se mettent en place des stratégies territoriales, formalisées au sein des plans d'action régionaux. Ceux-ci intègrent les politiques de branches et déclinent les grandes orientations de l'Opco EP à l'échelle nationale, en les articulant aux besoins spécifiques de la région et à la réalité socio-économique de ses différents bassins d'emploi.

Le millésime 2023 des Plans d'actions régionaux conforte la position stratégique de l'Opco EP pour dynamiser l'alternance et le développement des compétences, en lien étroit avec les enjeux de ses bénéficiaires :

- **Garantir** à tous les potentiels bénéficiaires un accès plus large à la formation professionnelle et à l'alternance
- **Accompagner** les branches professionnelles, les entreprises et les individus dans l'anticipation des mutations de l'emploi, des qualifications et des compétences
- **Appuyer** les entreprises dans leur effort d'investissement formation dans les compétences et les qualifications pour et par l'emploi
- **Mettre en œuvre** une structure et une organisation territoriales garantes du double impératif de proximité et de dynamisme du développement des missions de l'Opco EP et de ses orientations stratégiques

Pour aborder cette nouvelle année 2023, **les membres de la Commission paritaire régionale ainsi que les délégués régionaux Opco EP invitent les partenaires locaux dès le mois de janvier pour :**

- **Présenter** le bilan du plan d'action régional 2022
- **Illustrer** les actions emblématiques expérimentales
- **Dévoiler** les perspectives 2023

19 événements territoriaux sont programmés partout en métropole et dans les DROM :

- 16 janvier : Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
- 17 janvier : Bretagne, Corse
- 20 janvier : Grand Est (Reims), Provence Alpes Côte d'Azur
- 23 janvier : Bourgogne Franche-Comté
- 24 janvier : Grand Est (Entzheim), Ile-De-France
- 27 janvier : Guadeloupe, Guyane, Martinique
- 31 janvier : Hauts de France, Grand Est (Woippy)
- 2 février : Auvergne-Rhône-Alpes
- 8 février : Centre-Val de Loire, Pays de la Loire

- 22 février : Ile de la Réunion

Plus d'info sur [opcoep.fr](https://www.opcoep.fr/actualites/les-rencontres-cpr-des-evenements-territoriaux-des-janvier-2023) <https://www.opcoep.fr/actualites/les-rencontres-cpr-des-evenements-territoriaux-des-janvier-2023>



L'OPCO des Entreprises de Proximité, conformément à l'article 5.5 de son accord constitutif et de ses orientations stratégiques, affirme sa présence paritaire dans les territoires pour permettre un dialogue social de proximité.

Le réseau des Commissions paritaires régionales (CPR) a achevé de se mettre en place en 2021, avec l'installation des dernières CPR dans les DROM. Les CPR ont pu jouer pleinement leur rôle d'expérimentation et de déclinaison territoriale des priorités.

La dynamique des Plans d'action régionaux (PAR) s'accroît chaque année au travers d'une diversité de projets d'expérimentation de terrain, inscrits dans les bassins d'emploi.

Ces CPR, placées sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'Opcop EP, remplissent plusieurs missions et notamment :

- **Relayer** les politiques emploi/formation des branches au plan local et auprès des partenaires institutionnels et garantir la déclinaison des politiques de branche dans les territoires ;
- **Conforter** le rôle essentiel des partenaires sociaux territoriaux dans l'articulation politique des branches et de l'interprofession dans le territoire ;
- **Suivre** la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'activité, et s'assurer à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et/ou identifiables ;
- **Contribuer** à l'observation et à l'analyse des évolutions de l'emploi et de la formation des branches sur le territoire et en rendre compte aux CPNEFP ;
- **Impulser** l'expérimentation et l'innovation tant territoriale que régionale ;
- **Développer** les partenariats et la recherche de co-financements notamment à travers les plans d'actions régionaux.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

opcoep.fr

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse Opco EP :

Erika Etienne-Marczewski - Direction Communication et Marketing Opérationnel
06 03 84 84 65 - erika.etienne@opcoep.fr

Contact presse Agence Diffusis :

Frédéric Vincent- 06 29 27 69 48 - frederic@diffusis.com